



Indemnités de licenciement...

Par **Siouxie**, le **10/04/2014** à **17:25**

Bonjour à tous,

Ma question porte sur les indemnités de licenciement et les indemnités compensatrices de congés payés.

J'ai été licenciée économiquement, ce qui me donne droit à une somme légale pour les indemnités d'environ 700 € selon la méthode de calcul en vigueur.

Or sur ma dernière fiche de paye il est marqué que mes indemnités de licenciement se montent à 320 €...

La convention collective dont je dépend peut elle prévoir moins que les indemnités légales?

Il y a en plus une somme concernant les congés payés. J'ai été licenciée il y a une semaine et il ne m'en restait plus à prendre.

Cela pourrait-il correspondre à un 13ème mois?

J'ai été employée 2 ans dans cette boîte et je n'ai rien reçu avant concernant un 13ème mois, cela est t'il possible?

Merci d'avance pour vos réponses.